



CAPN CATEGORIE B DU 23 SEPTEMBRE 2015

EXAMEN DE LA SITUATION DES CONTRACTUELS HANDICAPÉS DE CATÉGORIE B • PROMOTION 2014/2015 •

Dimanche soir, avec 34% des voix, SYRIZA a remporté pour la 3^{ème} fois en 1 an les élections législatives en Grèce. Les grec-ques ont donc réaffirmé leur volonté de s'opposer aux diktats de l'union européenne.

C'est un nouveau message de lutte envoyé par le peuple à toutes les sociétés européennes. La Grèce va encore avoir besoin de toute la solidarité des forces progressistes d'Europe pour renégocier sa dette et déverrouiller le carcan de l'austérité.

Dans notre pays, ces politiques d'austérité se traduisent notamment par la réduction des moyens accordés au service public !

Les restructurations incessantes du réseau de la DGFIP, sans aucune concertation, en sont un flagrant exemple. Ainsi, la loi NOTRe (réforme territoriale) nous est imposée sans aucune discussion alors que son impact sur nos services est déjà d'actualité.

Pire, le gouvernement entend s'attaquer à notre statut qui est le garant de nos missions ! Les annonces du Ministre Macron, bien qu'immédiatement démenties par le 1^{er} ministre, sont en ce sens très révélatrices.

A la DGFIP, on nous explique que la remise en cause des règles de gestion est faite pour mieux assurer nos missions dans un contexte de réductions budgétaires. Encore une fois, ce sont les agent-es qui trinquent ! Dans ces conditions, la CGT avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGFIP, ont quitté le groupe de travail qui entendait remettre en cause nos garanties sur les mutations.

Par contre, nous serions curieux de connaître le coût de l'envoi de courrier à l'ensemble des foyers fiscaux pour leur indiquer que leur IR avait diminué cette année ! Curieusement, quand il s'agit de propagande gouvernementale, on peut envoyer des millions de lettres pour rien ! En effet, ces contribuables avaient dû par eux-mêmes, noter dès réception de leur avis que leur IR avait diminué depuis l'an dernier !

Face à cette situation globale, la CGT appelle à la grève le 8 octobre, contre l'ensemble de toutes les réformes régressives que nous subissons depuis des années.

Nous sommes donc en CAPN pour examiner la titularisation des contractuel-les handicapé-es dans la catégorie B.

Montreuil 24/09/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

En premier lieu, la CGT rappelle son attachement aux concours. La CGT revendique par ailleurs la plus grande objectivité et transparence dans le recrutement des travailleurs en situation de handicap par :

- ▶ Une véritable politique d'intégration de ces travailleurs à hauteur des 6% prévus par la loi ;
- ▶ Un aménagement des conditions d'accès et de passage des concours de droit commun.

Elle se prononce donc contre le recrutement par la voie contractuelle qui porte atteinte à l'équité de traitement entre chaque candidat-e. Elle conduit en effet l'administration à choisir la personne recrutée au profil et en fonction du poste de travail plutôt que d'adapter le poste de travail à l'agent-e.

La CGT réaffirme sa totale opposition au maintien du caractère probatoire du stage pratique pour les seul-es contrôleurs stagiaires recrutés par la voie contractuelle. Cette discrimination doit disparaître !

Malgré quelques ajustements, souvent obtenus suite à des rapports de force, la décision inadmissible, unilatérale et discriminante de la Direction Générale d'imposer le stage probatoire pour les contractuel-les handicapé-es de catégorie B est maintenue malgré l'unanimité des organisations syndicales de voir retirer cette mesure.

Il s'agit bien d'une réelle discrimination car elle ne s'applique qu'à la catégorie B et uniquement aux contractuel-les !

Cette année, seul-e un-e collègue n'est pas proposé-e à la titularisation.

Le fait que le stage soit probatoire met ces collègues dans une situation difficile puisque la CAP a lieu quelques jours avant de la fin de leur stage. Cela ne leur laisse que 8 jours pour gérer leur nouvelle situation, que ce soit un licenciement, un redoublement ou un reversement dans la catégorie C.

Les élu-es CGT veulent aussi souligner les graves problèmes auxquels sont confrontés actuellement dans les services, bon nombre d'agent-es recruté-es en qualité de travailleurs handicapé-es.

L'aménagement du poste de travail y compris durant la période antérieure à la titularisation doit être établi en vue d'une compensation réelle du handicap

La situation de l'emploi et ses conséquences sur les conditions au travail exacerbent aussi les difficultés et nuisent à leur bonne intégration. Il nous semble donc urgent de rappeler aux directions locales les dispositions particulières à respecter dans le suivi du parcours professionnel de ces agent-es.

De même, le rapport de jury est souvent très lapidaire et instruit exclusivement à charge contre l'agent-e. A la lecture des avis des jurys départementaux, force est de constater que l'agent-e concerné-e s'y retrouve seul-e, face à plusieurs personnes instruisant à charge.

La présence d'un-e représentant-e du personnel aiderait l'expression de l'agent-e et permettrait ainsi l'instauration d'une réelle procédure contradictoire. De même, la présence du correspondant handicap est indispensable.

Par ailleurs, malgré une nette amélioration des documents de préparation mis à notre disposition pour ce type de CAP, il manque encore quelques éléments pour apprécier correctement les dossiers. Par exemple, quid de l'adaptation du poste de travail au handicap du collègue ?

Nous rappelons que nous devons nous prononcer sur des propositions très lourdes de conséquence, qu'il s'agisse de renouvellement, de reversement, voire de licenciement. Il nous paraît donc indispensable de disposer de l'intégralité des pièces des dossiers à évoquer.

Pour en terminer, nous voudrions vous informer de la situation d'un-e contrôleur stagiaire au regard de son affectation locale à l'issue de son stage. Ayant choisi initialement la dominante FIPER, cet agent-e est affecté-e par sa direction locale sur une trésorerie n'ayant aucun rapport avec la dominante choisie lors de sa formation initiale. Cet exemple est significatif du peu de considération de certaines directions locales à l'égard de la formation initiale (et professionnelle) des agent-es et de leur situation personnelle. Nous vous demandons d'intervenir très rapidement auprès de cette direction afin que soit respecté la formation suivie par cette collègue.



LE 8 OCTOBRE 2015
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS !